

1741

Société par actions simplifiée au capital de 55.230,00 euros
Siège social : 22, quai des Bateliers – 67000 Strasbourg
528 537 327 R.C.S. Strasbourg

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 AVRIL 2025

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associé Unique,

Connaissance prise (i) des comptes sociaux détaillés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (398 769) euros

- Prélèvement sur le compte

« Réserve spéciale provenant de la réduction de capital » : 185 284 euros

- Affectation au « **Report à nouveau** » : (213 485) euros

Constate que le compte « Autres réserves - Réserve spéciale provenant de la réduction du capital social » est ainsi porté de 185 284 euros à 0 euros,

Constate que le compte report à nouveau est ainsi porté de 0 euros à (213 485) euros,

Constate que cette affectation a pour effet de porter le montant des capitaux propres à (153 483 euros, qu'en conséquence les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il conviendra, conformément à l'article L. 225-248 du code de commerce, que, dans les quatre (4) mois à compter des présentes, l'Associé Unique statue à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société,

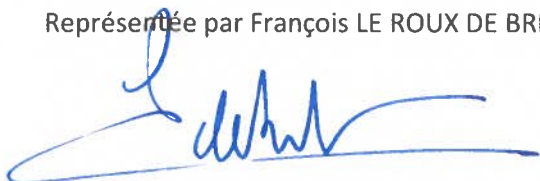
Décide qu'aucun dividende ne sera proposé à la distribution,

Rappelle, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois (3) derniers exercices.

Extrait certifié conforme

SALPA RESTAURATION

Représentée par François LE ROUX DE BRETAGNE



BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement	1 599	1 599		
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	33 644	32 133	1 510	1 920
Fonds commercial	165 663		165 663	165 663
Autres immobilisations incorporelles	1 600	1 600		
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.				
Immobilisations incorporelles	202 506	35 332	167 173	167 583
Terrains				
Constructions	761 583	55 448	706 135	745 205
Installations tech., mat. et out. industriels	108 262	61 390	46 872	559 584
Autres immobilisations corporelles	994 305	795 539	198 766	251 824
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corp.				
Immobilisations corporelles	1 864 149	912 377	951 772	1 556 613
Participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 414		7 414	7 414
Immobilisations financières	7 429		7 429	7 429
Actif immobilisé	2 074 084	947 709	1 126 375	1 731 626
Matières premières, autres approvisionnement	273 962		273 962	257 525
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks et en-cours	273 962		273 962	257 525
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances clients et comptes rattachés	3 425		3 425	1 687
Autres créances	13 167		13 167	10 170
Capital souscrit et appelé, non versé				
Créances	16 593		16 593	11 857
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	73 633		73 633	68 235
Divers	73 633		73 633	68 235
Actif circulant	364 188		364 188	337 618
Charges constatées d'avance	23 520		23 520	5 496
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Comptes de régularisation	23 520		23 520	5 496
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
Total Actif	2 461 793	947 709	1 514 083	2 074 740

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Capital social ou individuel	55 230	55 230
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 771	4 771
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	185 284	861 588
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-398 769	-676 304
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	-153 483	245 285
Produits des émissions de titres participatifs	1 000 000	1 000 000
Avances conditionnées		
Autres fonds propres	1 000 000	1 000 000
Provisions pour risques	17 251	17 251
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges	17 251	17 251
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	189 245	304 255
Emprunts et dettes financières diverses	46 605	118 440
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	123 833	161 161
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 905	139 631
Dettes fiscales et sociales	148 456	88 716
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	271	
Dettes	650 316	812 203
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion - Passif		
Total Passif	1 514 083	2 074 740

Compte de résultat	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	1 398 259	741 839
Production vendue	1 398 259	741 839
Chiffre d'affaires net	1 398 259	741 839
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	673	
Reprises sur dépréciations et amortissements		
Transferts de charges	32 283	34 702
Autres produits	11 104	12 281
Total des produits d'exploitation	1 442 319	788 822
Achat de marchandises	-95 428	-78 033
Variation de stock (marchandises)	14 636	12 378
Achats de mat. prem. et autres approv.	-310 468	-168 377
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)	1 802	482
Autres achats et charges externes	-420 810	-345 856
Impôts, taxes et versements assimilés	-14 764	-10 179
Salaires et traitements	-663 053	-553 466
Charges sociales	-197 931	-174 650
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-127 517	-92 686
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Dotations d'exploitation	-127 517	-92 686
Autres charges	-2 128	-1 249
Total des charges d'exploitation	-1 815 662	-1 411 637
Résultat d'exploitation	-373 343	-622 815
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transférée		
Opérations en commun		
Produits de participations		
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	520	
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		
Différences positives de change		
Prod. nets sur cess. de VMP		
Produits financiers	520	
Dotations financières aux amort. et dép.		
Intérêts et charges assimilées	-17 565	-39 046
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Charges financières	-17 565	-39 046
Résultat financier	-17 045	-39 046
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-390 388	-661 861
Produits exceptionnels sur opération de gestion		
Produits exceptionnels sur opération en capital	478 814	
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		3 702
Produits exceptionnels	478 814	3 702
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-8 381	-894
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-478 814	

Compte de résultat	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.		-17 251
Charges exceptionnelles	-487 195	-18 145
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-8 381	-14 443
Participation des salariés		
Impôts sur les sociétés		
BENEFICE OU PERTE	-398 769	-676 304

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 514 083,26 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 921 653,15** euros et un total **charges** de **2 320 421,93** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-398 768,78** euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Faits marquants, événements postérieurs

Néant

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles

étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fonds de commerce

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce acquis par la société.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, la direction a estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

En application des dispositions de l'article 21 4-15 du PCG, la direction a mis en oeuvre un test de dépréciation du fonds commercial indépendamment de l'existence d'un indice de perte de valeur.

Il est précisé que le fonds commercial n'est pas affecté à un groupe d'actifs donné.

La valeur actuelle du fonds commercial a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

Le test de dépréciation fait apparaître une valeur d'utilité du fonds de commerce inférieure à sa valeur comptabilisée. Toutefois, compte tenu de la valeur vénale du fonds de commerce, aucune dépréciation de celui-ci n'a été constatée.

Engagements de retraite

Décret 83-1020 = article 24-9° et 24-16°

Les engagements financiers ont été déterminés sur les suivantes :

- salaires de base avec ancienneté par salarié au 31.12.2024
- calcul de l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention collective jusqu'à l'âge de 64 ans
- calcul du rapport entre l'ancienneté acquise au 31.12.2024 et l'ancienneté totale à 64 ans
- application du coefficient de risque suivant la table de mortalité INSEE de 2019 à 2021
- application d'un coefficient de rotation suivant la table du "Turn-over" moyen
- application d'un pourcentage de charges sociales moyen de 45 %
- le taux d'actualisation est de 3.20 %
- méthode de calcul appliquée : ANC 2021
- montant de l'engagement par catégorie professionnelle selon l'avenant par accord d'entreprise signé le 15.03.2004 stipulant les nouvelles règles de calcul en vigueur selon notre convention collective, à savoir :
 - * catégorie ouvriers / employés - règles de calcul identique à celle des agents de maîtrise
 - * catégorie AM article 36 et assimilés cadres - règles de calcul identique à celle des cadres

- Taux de revalorisation : 1%

Engagements	Montant
Cadres	2 640
Non Cadres	4 906
Total	7 546

Intégration fiscale

Dans le cadre de la réglementation fiscale des groupes de sociétés, notre entreprise a donné son accord aux dirigeants de sa société mère, la SAS SALPA RESTAURATION, pour l'intégration de son résultat fiscal à celui de sa société mère à compter du 1er janvier 2022.

La centralisation des impôts sur la SAS SALPA RESTAURATION ne devant ni léser, ni avantager aucune des sociétés, il a été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

La prise en charge par la SAS SALPA RESTAURATION de l'IS dû sur le résultat d'ensemble fait naître à son profit une créance égale à l'impôt qui aurait été dû par notre société si elle n'était pas membre du groupe.